

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00046 Numéro SIREN : 908 908 536 Nom ou dénomination : A.M CHIEN CHAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2022 sous le numéro de dépôt A2022/007876

A.M CHIEN CHAT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9, rue Milton Friedman - ZI de Montbertrand,
38230 CHARVIEU CHAVAGNEUX
908 908 536 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} OCTOBRE 2022

L'an 2022,
Le 1^{er} octobre,
A 18 heures,

Les associés de la société A.M CHIEN CHAT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony ARDIZZONE, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Marine GIMENEZ est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, à compter de ce jour :

➤ **Madame Marine GIMENEZ**

Né à LYON (69004) le 4 mai 1993

De nationalité française

Demeurant 9 Rue Milton Friedman – ZI de Montbertrand – 38230 CHARVIEU CHAVAGNEUX.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Marine GIMENEZ disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Marine GIMENEZ aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Marine GIMENEZ ainsi nommée accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

La rémunération de Madame Marine GIMENEZ sera fixée ultérieurement mais elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

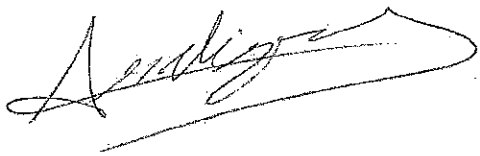
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associé

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Mr Anthony ARDIZZONE



Le secrétaire
Mme Marine GIMENEZ

